



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conditions d'examen dans les universités franciliennes

Question écrite n° 25784

Texte de la question

M. Luc Carvounas interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur les conditions d'examen dans les universités franciliennes. Depuis le début du mois de décembre 2019, un important mouvement d'opposition à la future réforme des retraites mobilise de nombreux Français, partout sur le territoire. La contestation se manifeste notamment dans les transports parisiens, à la RATP et à la SNCF, via une grève massive des agents du secteur ferroviaire. Face à la paralysie des transports et l'impossibilité pour des milliers d'étudiants de rejoindre leur université, certains établissements (comme la faculté des Lettres de la Sorbonne) ont fait le choix d'annuler ou de reprogrammer la session d'examen du mois de janvier 2020. D'autres universités ont toutefois décidé de maintenir la session d'examen en prévoyant divers aménagements. Dès le lundi 6 janvier 2020, plusieurs cas d'étudiants en grande difficulté ont été portés à la connaissance des universités. Certains d'entre eux ont été contraints d'engager des frais conséquents pour solliciter des services de VTC quand d'autres n'ont tout simplement pas eu la capacité de rejoindre leur établissement. Les associations étudiantes sont nombreuses à dénoncer une rupture d'égalité entre candidats. De fait, l'impossibilité d'assister à un examen se traduit automatiquement par une « défaillance » ou un zéro sur vingt dans la matière concernée. Il lui demande donc de bien vouloir lui présenter les mesures que le Gouvernement entend mettre en place afin que tous les étudiants puissent bénéficier de l'égalité de traitement lors de cette session d'examen, en particulier les plus précaires et les plus éloignés de leur établissement.

Données clés

Auteur : [M. Luc Carvounas](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25784

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 janvier 2020](#), page 159

Question retirée le : 30 juin 2020 (Fin de mandat)